

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 13 JANVIER 2020

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce treizième jour de janvier, de l'an deux mille vingt, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Michel	Savard	Conseiller (3)
	Yanick	Lacroix	Conseiller (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Karyn	Chabot	Conseillère (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.

20-01-001 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

20-01-002 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

20-01-003 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

20-01-004 **ACCUEIL D'AMOS - DEMANDE D'APPUI**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'une somme de cent cinquante (150 \$) dollars à l'Accueil d'Amos à titre de contribution financière.

ADOPTÉE



INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions en lien avec les propriétés encombrées de La Motte, le fonctionnement d'une cour municipale, la vente d'un terrain et la neige laissée dans le chemin par certains citoyens sont émises par des membres de l'assistance.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

20-01-005 **PROJETS STRUCTURANTS : LES INCROYABLES COMESTIBLES LAMOTTOISES**

IL EST PROPOSÉ par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'informer la MRC d'Abitibi que la municipalité de La Motte appui le projet « Les incroyables comestibles lamottoises » déposé dans le cadre de l'appel de projet structurant pour améliorer la qualité de vie.

ADOPTÉE

20-01-006 **RAPPORT FINAL - AGENTS DE DÉVELOPPEMENT LOCAUX**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Michel Savard, et unanimement résolu, de déposer le rapport final auprès de la MRC d'Abitibi afin de recevoir le dernier versement de l'aide financière pour favorises la concertation et la formation des agents de développement locaux pour 2019 de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

20-01-007 **PROJET STRUCTURANT : AGENTS DE DÉVELOPPEMENT LOCAUX POUR 2020**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette à signer pour et au nom de la Municipalité de La Motte, l'aide financière pour favorises la concertation et la formation des agents de développement locaux pour 2020 de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

20-01-008 **PROJET DE LOI 48 -TAXES FONCIÈRES AGRICOLES**

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle ;



CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu que la municipalité de La Motte :

EXPRIME son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle ;

DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale ; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au ministre régional, Monsieur Pierre Dufour, à la députée, Madame Suzanne Blais, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Réjean Richard, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du mois de décembre dernier.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de décembre.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de décembre 2019.



20-01-009 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que les comptes du mois de décembre 2019 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de soixante-quatorze mille quatre cent cinquante-six dollars et quarante-sept sous. (74 456,47 \$)

ADMQ	1 720,21 \$
Bigué et Bigué avocat	109,53 \$
Chambre de commerce centre Abitibi	229,49 \$
CRSBP	4 425,31 \$
Desjardins sécurité financière	643,52 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	8 742,45 \$
Ferabi	234,32 \$
Gestion Simon Blanchard inc.	256,47 \$
Groupe Ultima	12 883,00 \$
Hydraulique JMPE	22,49 \$
Hydro-Québec	877,82 \$
JGR Amos	224,14 \$
La Capital assurance	867,39 \$
Laurentide ressources	16,68 \$
M & M Nord-Ouest	1 766,71 \$
Maison du bouleau blanc	50,00 \$
Master card	252,86 \$
Mill vitre d'autos	149,47 \$
Ministre du Revenu	8 587,63 \$
Morency, société d'avocats	717,45 \$
Municipalité de Rivière-Héva	1 877,41 \$
Papeterie Commerciale	59,78 \$
PG Solutions	7 134,20 \$
Pharmacie Jean Coutu	44,84 \$
Postes Canada	90,17 \$
Receveur général du Canada	3 672,22 \$
Réjean Thibault automobile	34,49 \$
Richard, Nicole	234,30 \$
Rôle de paie	15 133,43 \$
Sanimos	475,20 \$
Sauvé, Joanie	150,00 \$
St-Amant Marthe	840,00 \$
Télébec	364,40 \$
UAP	321,11 \$
Ville d'Amos	1 247,98 \$

Total : 74 456,47 \$

ADOPTÉE

20-01-010 **POLITIQUE CONCERNANT LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE SÉJOUR ET L'UTILISATION DU CELLULAIRE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'adopter la politique concernant les frais de déplacement, de séjour et d'utilisation du cellulaire, tel que présenté.

ADOPTÉE

20-01-011 **AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR PAIEMENT DES COMPTES AVANT APPROBATION POUR L'ANNÉE 2020**



IL EST PROPOSÉ, par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser la directrice générale a payé avant l'approbation des comptes les items suivants :

- Télébec (téléphone)
- Contrat d'entretien ménager
- Contribution aux assurances collectives (cotisations des employés et de l'employeur)
- Contribution aux REER (cotisations des employés et de l'employeur)
- Frais de déplacement hebdomadaires
- Hydro-Québec
- Immatriculation des véhicules (SAAQ)
- Petite caisse
- Remises aux gouvernements (cotisations des employés et de l'employeur)
- Rémunération
- Énergies Sonic RN S.E.C.
- Ville d'Amos (enfouissement au L.E.T.)
- Carte de crédit

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 226 RELATIF AUX TAXES DE SERVICES

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Yanick Lacroix, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant l'adoption du Règlement relatif aux taxes de services # 226 ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

20-01-012 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX TAXES DE SERVICES # 226

IL EST PROPOSÉ, par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement # 226 tel que présenté ;

ADOPTÉE

20-01-013 NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR DE COMPTE

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu, de nommer monsieur Marcel Bourassa pour examiner et surveiller la liste de l'approbation des comptes.

ADOPTÉE

20-01-014 EXEMPTION DE TAXES DE SERVICE

ATTENDU QUE suite à la rénovation cadastrale, deux (2) propriétés ont été créées ;

ATTENDU QUE ces deux (2) propriétés sont problématiques soit par leur titre de propriété, leur situation géographique ou leur superficie ;



POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, à enlever les taxes de service sur les propriétés pourtant les matricules suivants : 0451-75-5797 et 0253-82-2516, et ce pour l'année 2020.

ADOPTÉE

20-01-015 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2020 - SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE**

ATTENDU QUE le calendrier des rencontres 2020 – séances ordinaires du conseil municipal de la motte a été adopté lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2019 ;

ATTENDU QUE le 13 avril il y a un jour férié pour Pâques ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu que la séance ordinaire prévue le 13 avril soit reportée au 14 avril et qu'un avis public soit publié.

ADOPTÉE

20-01-016 **MAÎTRISEZ VOTRE TEMPS ET VOS COURRIELS AVEC OUTLOOK**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu d'autoriser l'inscription de madame Johanne Morin à la formation « maîtrisez votre temps et vos courriels avec Outlook » au coût maximal de deux cent cinquante dollars qui aura lieu les 23 et 24 avril prochain à Amos.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

20-01-017 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

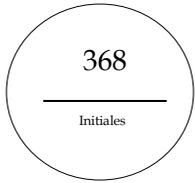
IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 34.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire



« Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

20-01-004

20-01-009

20-01-016

Signé ce quatorzième jour de janvier
de l'an deux mille vingt